

**Ordre du jour :**

**1- ADMINISTRATION GENERALE**

1.1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 08/02/2022

**2- DIRECTION GENERALE**

2.1- DEMANDE DE SUBVENTIONS

2.2- AIDE FINANCIERE EN SOUTIEN A L'UKRAINE

2.3- DELEGATION DE COMPETENCE « EAU POTABLE » ENTRE LA 3CS ET LA COMMUNE DE SALLES

**3- COMPTABILITE FINANCE**

3.1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**4- RESSOURCES HUMAINES**

4.1- REGULARISATION SOLDE DE TOUT COMPTE

4.2- CREATION D'UN POSTE DE « VOLONTAIRE TERRITORIAL ADMINISTRATIF » SERVICE OT

4.3- RECRUTEMENT D'UN AGENT AU SEIN DU SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**5- MUSEE DU VERRE**

5.1- INTEGRATION DES ACQUISITIONS DU FONDS DE COLLECTION DU MUSEE (DONS ET ACHATS)

5.2- RENOUELEMENT DES ADHESIONS AUPRES D'ASSOCIATIONS

**6- ACTION SOCIALE**

6.1- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PERTE D'AUTONOMIE

**7- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

7.1- MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES MULTI ACCUEILS DU SEGALA ET DE L'ESPELIDOU

**8- HABITAT – URBANISME**

8.1- ADHESION AU CAUE 2022

8.2- ADIL DU TARN COTISATION 2022

8.3- TIGEO COTISATION 2022

**9- CULTURE**

9.1- PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION XFEST ORGANISATION

9.2- PARTENARIAT NECT'ARTS FESTIVAL : VERS UN PROJET DE TERRITOIRE

9.3- CONVENTION ANIMATION BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU RESEAU DEPARTEMENTAL

**10- QUESTIONS DIVERSES**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Montirat / St Christophe, sous la Présidence de Didier SOMEN.

**Titulaires présents : 35**

**ASTIE** Alain, **AUZIECH** Cécile (pouvoir de **IMBERT** Véronique), **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc, **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamilia (pouvoir de **SAN ANDRES** Thierry), **BORDOLL** Christian (pouvoir de **ORRIT** Didier), **BOUSQUET** Jean-Louis (pouvoir à **SOULIE** Jérôme), **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **KOWALIK** Jean-François (pouvoir de **TAGLIAFERRI** Rosanne), **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de **CARMES** Monique), **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice, **PUECH** Christian, **REDO** Aline (pouvoir de **MERCIER** Rolland), **RICHARD-MUNOZ** Sonia, **SELAM** Fatima (pouvoir de **MARTY** Denis), **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier (pouvoir de **MALATERRE** Guy), **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

**Suppléant présent avec voix délibérative : 1**

**ALQUIER** Philippe (représente **VALIERE** Jean-Paul)

**Titulaires excusés : 20**

**ASTORG** Philippe, **BEX** Fabienne, **CARMES** Monique (pouvoir à **MANUEL** Christian), **IMBERT** Véronique (pouvoir à **AUZIECH** Cécile), **MALATERRE** Guy (pouvoir à **SOMEN** Didier), **MARTY** Denis (pouvoir à **SELAM** Fatima), **MERCIER** Roland (pouvoir à **REDO** Aline), **ORRIT** Didier (pouvoir à **BORDOLL** Christian), **PENA** Sylviane, **RECOULES** Vincent, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir à **BONFANTI** Djamilia), **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SENGES** Jean-Marc, **SOULIE** Jérôme (pouvoir à **BOUSQUET** Jean-Louis), **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne (pouvoir à **KOWALIK** Jean-François), **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul (représenté).

**Suppléant présent sans voix délibérative : 0**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

**BOUSQUET** Jean-Louis

<b>Titulaires en exercice :</b>	<b>55</b>
<b>Titulaires présents :</b>	<b>35</b>
<b>Délégués avec pouvoir :</b>	<b>9</b>
<b>Suppléant avec voix :</b>	<b>1</b>
<b>Suppléant sans voix :</b>	<b>0</b>
<b>Voix délibératives :</b>	<b>45</b>
<b>Membres présents :</b>	<b>36</b>

M. SOMEN ouvre la séance.

M. ICHARD et M. MALIET prennent la parole et souhaite la bienvenue aux élus communautaires.

**DELIBERATION 1 :  
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL DU 08/02/2022**

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 8 février 2022 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 08/02/2022.

**DELIBERATION 2.1 :  
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Président présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues à la 3CS :

Date réception	Association	Objet de la demande	Budget global	Montant demandé	Montant accordé
28/01/2022	LEO LAGRANGE	Mise en conformité de son équipement - achat de poteaux certifiés pour le tournoi national de badminton seniors et qui serviront aussi aux enfants et aux adultes	6 500 €	2 500 €	2 500 €
15/02/2022	CARMAUX ORGANISATION ET FESTIVITES - Fêtes de la St Privat	Demande de soutien financier pour les Fêtes de la St Privat qui auront lieu du 19 au 27 août 2022	116 210 €	3 500 €	3 500 €
08/02/2022	CHORALE EN SOL MINEUR - CARMAUX	Concert-spectacle le 8 octobre 2022 à la Salle Bérégovoy, location de costumes et réalisation de décors. Pour tout public	1 400 €	200 € ou à votre appréciation	0 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE** l'octroi des subventions détaillées ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la décision

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022

**DELIBERATION 2.2 :  
SUBVENTION EN SOUTIEN A L'UKRAINE**

Le Président souhaite proposer à l'assemblée le versement d'une subvention en faveur de l'Ukraine. Il propose d'attribuer une subvention de 5 000 €.

Cette subvention peut être versée de deux manières différentes :

- Elle peut être attribuée en solidarité du peuple Ukrainien via le FACECO (Fonds d'action extérieures des collectivités territoriales). Il s'agit d'un fonds géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cet outil unique de l'Etat permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence rapide et efficace aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.
- Elle peut aussi être adressée à l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn. L'AMT propose de centraliser les dons financiers des collectivités. Ces dons seront ensuite redistribués en toute transparence aux organismes et associations œuvrant dans ce contexte dramatique, afin de venir en aide au peuple Ukrainien.

(Eventuellement, la subvention peut être versée directement à la protection civile, à ACTED ou à toutes autres associations à but humanitaire).

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE** l'attribution d'une subvention de 5 000 € en soutien au peuple Ukrainien.

**DECIDE** de verser cette subvention à l'Association des Maires du Tarn.

**AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

**DELIBERATION 2.3 :  
DELEGATION DE COMPETENCE « EAU POTABLE » ENTRE LA 3CS ET LA COMMUNE DE SALLES**

La commune de Salles a fait le choix de rejoindre la Communauté de Communes du Cordais et du Causse au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Toutefois cette intercommunalité n'est pas compétente en matière « d'eau potable ».

La commune de Salle souhaite donc confier l'exercice de l'intégralité de la compétence « eau potable » à la 3CS. L'exercice de cette compétence nécessite la mise en place d'une convention détaillant les conditions de délégation.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de compétence « eau potable » entre la 3CS et la commune de Salles.

**DELIBERATION 3 :  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Un rapport sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus ou les EPCI comprenant une telle commune. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires.

**DELIBERATION 4.1 :  
REGULARISATION SOLDE DE TOUT COMPTE**

Afin de clôturer le dossier d'un agent parti à la retraite en juillet 2021, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à régulariser par mandat administratif de 380 euros le solde de tout compte dû à cet agent.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** la régularisation du solde de tout compte, par mandat administratif de 380 €, pour cet agent.

**DELIBERATION 4.2 :  
CREATION D'UN POSTE DE « VOLONTAIRE TERRITORIAL ADMINISTRATIF » SERVICE TOURISME**

Vu le dispositif « Volontaire Territorial Administratif »

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **OUVRE** un poste de chargé de mission au sein de l'office de Tourisme, de type « contrat de projet », dans le cadre du dispositif du Volontariat Territorial Administratif, à temps complet, pour une durée de 18 mois à compter de la date d'embauche, (et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022).
- **DECIDE** que la rémunération sera afférente à l'IB 371/ IM 343 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des adjoints d'animation territoriaux ;
- **PRECISE** que le recrutement sera subordonné à la validation de la candidature au dispositif VTA par la préfecture du Tarn ;

- **DECIDE** que les crédits seront inscrits au budget 2022.
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute aide et à signer tout acte relatif à cet objet.

Intitulé de la mission :

Chargé(e) de mission tourisme, appui accueil et communication

Description de la mission :

- Assurer l'accueil des visiteurs à l'office de tourisme intercommunal
- Appuyer les actions de l'office de tourisme intercommunal issues de la stratégie globale
- Accompagner la chargée de communication de l'office de tourisme dans le développement des moyens de communication externe
- Participer et proposer une communication impliquant les acteurs du territoire (reporter de territoire, promotion touristique, montage vidéos, organisation d'instameet)
- Création de contenus rédactionnels pour le site internet et les réseaux sociaux
- Animer les réseaux sociaux
- Sensibiliser les publics sur la préservation de l'environnement et du respect de la biodiversité dans son conseil éclairé concernant les activités de pleine nature (déchets, bonne conduite, etc.)

**DELIBERATION 4.3 :  
RECRUTEMENT D'UN AGENT AU SEIN DU SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La 3CS porte la compétence économie. Aujourd'hui, il paraît nécessaire de renforcer les moyens humains et les compétences du service économique constitué d'une personne à ce jour tout en répondant au besoin du territoire et de ses entreprises.

Les besoins identifiés portent d'une part sur l'animation et la gestion de l'espace Entreprises Les Tisserins composé d'un coworking et d'un hôtel d'entreprises. Cet outil récent de la 3CS demande à être développé.

D'autre part, afin de renforcer l'attractivité du territoire, le rôle de centralité de Carmaux dans son offre commerciale, et de maintenir une offre commerciale sur les pôles relais du territoire, une compétence en matière d'accompagnement aux projets commerciaux est importante pour le territoire.

Il est à noter que dans le cadre de Petite Ville de Demain de Carmaux – Blaye-Les-Mines et son bassin de vie, ce poste fera l'objet d'une demande de subvention pour le financement à 80% de ce mi-temps.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel (nomination sur un poste vacant) pour une période de deux ans ayant pour mission à mi-temps l'animation et la gestion de l'espace Entreprises Les Tisserins et à mi-temps l'accompagnement aux projets commerciaux à travers un poste de manager de commerce
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention pour le poste de manager de commerce au titre du plan de relance commerce, à signer une convention de financement et tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION 5.1 :  
INTEGRATION DES ACQUISITIONS DU FONDS DE COLLECTION DU MUSEE (DONS ET ACHATS)**

Il est proposé d'intégrer au patrimoine de la Communauté de communes les œuvres et objets reçus en don ou achetés afin d'enrichir les collections du Musée/Centre d'art du verre au titre de l'année 2021.

Actant l'inaliénabilité de ces objets et œuvres qui seront intégrés à l'inventaire des collections et ne pourront être ni cédés, ni vendus en dehors du cadre public.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** les intégrations ci-dessous :

## I – ACHATS - valeur d'assurance totale : 3 000,00 €

▪ **Lise GONTHIER** **3 000,00 €**



Tableau Noir et Blanc **3 000,00 €**  
Verre fusionné  
65 x 70cm

## II – DONATIONS - valeur d'assurance totale : 90,00 €

▪ **Laurent SUBRA** **15,00 €**

Bouteille de forme bénédicte **15,00 €**

▪ **M et Mme LAZIES** **75,00 €**

Deux bouteilles **15,00 €/bouteille**  
Cornue de distillation **15,00 €**  
Bout de sein dans sa boîte d'origine **15,00 € l'ensemble**  
Boîte de 6 ventouses médicales **30,00 € l'ensemble**

## DELIBERATION 5.2 : RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUPRES D'ASSOCIATIONS

Chaque année, le Musée adhère à différents organismes tels que cités ci-dessous. Ces associations sont des espaces de travail communs qui permettent aux musées et centres d'art de développer l'échange de compétences et de favoriser le portage de projets communs afin de constituer un maillage territorial des actions (régional, national et international).

Il est proposé de renouveler ces adhésions au titre de l'année 2022

Présentation des adhésions et des tarifs annuels :

- Air de midi (réseau des centres d'art contemporain en Occitanie) : 200 €
- Occitanie Musées (réseau des musées d'Occitanie) : 500 €
- Conseil international des Musées : 620 €
- AFAV (Association française pour l'Archéologie du Verre) : 55 €
- Fédération des routes du verre : 50 €
- Comité français du Bouclier bleu : 175 €
- LMAC (Laboratoire des médiations en art contemporain) : 100 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **AUTORISE** le président à renouveler ces adhésions pour l'année 2022,
- **AUTORISE** le renouvellement annuel pour les adhésions précitées et dans la limite d'un montant sensiblement similaire. Le président rendra compte au conseil des adhésions en cours.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

## DELIBERATION 6 : AIDE FINANCIERE A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La CFPPA du Tarn a pour mission de définir la stratégie coordonnée de la prévention de la perte d'autonomie. A cet effet, la Conférence des Financeurs organise 2 appels à initiatives qui doivent permettre :

- La mise en œuvre d'actions collectives de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes de + de 60 ans.
- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement psychosocial des proches aidants

Dans le cadre du projet bien vieillir mené par le centre social intercommunal en partenariat avec le pôle numérique il est proposé de poursuivre l'action « des clics seniors » déjà mené en 2021 par le centre social Séga'liens.

### Objectifs :

L'objectif de ce 2<sup>ème</sup> projet co-construit par le Centre Social (Bien Vieillir et Accès aux droits) et la 3CS (Pôle numérique / Pôle cohésion sociale / Pôle santé) est à nouveau, de fédérer les ressources numériques du territoire afin de lutter contre la perte d'autonomie des seniors.

Il s'agira de proposer une formation pédagogique aux outils numériques des seniors en rural et vecteur de lien social. Il s'agira également de leur proposer des lieux de soutien quotidien afin de casser l'isolement et les difficultés que le numérique peut leur occasionner.

Les objectifs opérationnels de ce deuxième projet seront de :

- Co-construire plusieurs cycles de formation délocalisé en milieu rural,
- Sensibiliser sur les projets de lien social et la connaissance des interlocuteurs clés dans les démarches administratives et liées au vieillissement,
- Favoriser la participation des seniors des villages plus isolés : par une sensibilisation et information en utilisant plusieurs canaux, mais aussi par un appui à la mobilité en mettant en œuvre des solutions de co-voiturage voire de transport via minibus,
- Proposer une possibilité de contact privilégié avec le Pôle numérique aux participants pendant et après formation pour débloquer les situations problèmes.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **AUTORISE** la candidature de l'EPCI aux appels à initiatives de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie du Tarn,
- **AUTORISE** le président à solliciter une subvention d'un montant de 2 000€ auprès de la Conférence des Financeurs pour la mise en œuvre de l'action « Des clics Seniors »

## DELIBERATION 7 : MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES MULTI ACCUEIL DU SEGALA ET DE L'ESPELIDOU

Des modifications doivent être apportées aux règlements de fonctionnement des deux multi-accueils intercommunaux.

Les modifications du règlement de fonctionnement concernant les deux structures sont les suivantes :

- P.14 RF Espéridou et P. 23 RF Ségala - après « n'est pas souhaitable (fièvre, vomissements, diarrhée) ajouter : « Aussi, en application des protocoles rédigés par le médecin référent de la structure, une éviction pourra être appliquée en cas de certaines maladies (cf. annexes).
- P.21 RF Espéridou : reprendre le tarif ASE : application du tarif plancher et non du tarif fixe
- P.23 et 36 RF Espéridou et P.35 et P.49 du RF du Ségala - Proposition d'ajouter en annexe du règlement de fonctionnement un protocole concernant les maladies à éviction.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** les modifications apportées aux règlements de fonctionnement des deux structures intercommunales (crèche du Ségala et crèche de l'Espélidou)

### **DELIBERATION 8.1 : ADHESION AU CAUE 2022**

Afin de bénéficier du service de conseil du CAUE du Tarn, il est impératif que la Communauté de Communes Carmausin-Ségala soit adhérente. Le CAUE du Tarn est une association au service des communes qui en constituent le public et les membres.

Il exerce ses activités de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage, et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre (loi du 3 janvier 1977).

L'adhésion permet aux communes de la Communauté de Communes d'être automatiquement considérées comme membres. Ainsi le CAUE pourra répondre tant aux demandes des communes qu'à celles de la Communauté de Communes.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'adhésion au CAUE. La cotisation sollicitée auprès de la Communauté de Communes est fixée à 0,20 € par habitant, soit pour l'année 2022 à 5 916,60 € (29 583 habitants x 0.20).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022

### **DELIBERATION 8.2 : ADIL DU TARN COTISATION 2022**

Le Conseil Communautaire du 12 octobre 20-17 avait validé la signature d'une convention triennale de partenariat entre l'ADIL du Tarn et la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS) sur la base de 0,15 cts € /hab/an.

Pour rappel, l'association ADIL du Tarn – Agence Nationale pour l'Information sur le Logement œuvre au service des collectivités et des citoyens. Véritable service de proximité, l'ADIL traite de multiple sujet, notamment : juridique et financier sur les questions d'amélioration de l'habitat, de prêts et aides au logement, de droit des contrats en accession à la propriété et en construction, de droit à la location, de copropriété, de relations avec les professionnels de l'immobilier et de la construction, de fiscalité immobilière... L'ADIL est également un interlocuteur privilégié pour assister les maires dans l'exercice de leur pouvoir de police sur la problématique d'habitat indigne.

L'ADIL s'engage, par ailleurs, à fournir à la communauté de communes son expertise et les données qu'elle pourra obtenir et exploiter sur le territoire concerné, afin d'aider la communauté de communes à orienter et parfaire son action en matière de politique de l'habitat.

Durant l'année 2021, l'ADIL a renseigné et aidé 708 personnes du territoire de la 3CS, essentiellement via des appels téléphoniques. Parmi ces appels, 448 concernaient l'amélioration de l'habitat, 206 des rapports locatifs, *(voir détail dans l'annexe jointe)*.

La cotisation étant calculée sur la base de 0,15 cts € /hab/an ; la population de la 3CS étant de 29 583 habitants (base INSEE 2017), soit pour l'année 2021 un montant de : 4 437,45€.



**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le paiement de la cotisation 2022 dans le cadre de la convention de partenariat entre l'ADIL du Tarn et la Communauté de Communes Carmausin-Ségala sur la base de 0,15 cts € /hab/an ; soit de 4 437,45 € pour l'année 2021 (sur la base INSEE 2017 de 29 583 habitants).
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022

### **DELIBERATION 8.3 : TIGEO COTISATION 2022**

Par délibération du 08 février 2017 la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS) a adhéré à l'association départementale TIGEO. Cette adhésion vaut également adhésion de ses communes membres. TIGÉO (Tarn Information Géographique) est une association Loi 1901 créée à l'initiative de collectivités du département du Tarn dont la mission est de répondre à la volonté d'élus des collectivités du Tarn à trouver un accompagnement de proximité à l'utilisation de l'information géographique, dans le but d'optimiser les politiques publiques locales.

Durant l'année 2021, TIGéo est notamment venu en appui technique pour la mise en place du nouveau logiciel de dématérialisation ADS de la 3CS et sa connexion avec la cartographie SIG, et l'adressage.

Le montant des cotisations annuelles a été fixé à :

- 0,17 € par habitant pour les Collectivités publiques du Collège 1
- La cotisation 2022 est calculée sur la base de la population totale de notre EPCI (29 583 habitants - base INSEE 2017), soit de : 5 029,11 €.

Sachant que :

- L'adhésion de la 3CS vaut également adhésion de ses communes membres,
- L'accompagnement des communes pour la publication des documents d'urbanisme est essentiel et nécessaire,
- L'utilisation des données informatiques est amenée à évoluer et être de plus en plus exploitée par les services de la 3CS, pour définir les futures politiques d'aménagement de notre territoire.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** l'appel à cotisation de l'association TIGéo pour l'année 2022, soit la somme de 5 029,11 €.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022

### **DELIBERATION 9.1 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION XFEST ORGANISATION**

XFest Organisation est une association culturelle de territoire. Elle est née en 2016 à l'initiative d'habitants du Carmausin-Ségala impliqués dans l'organisation du festival Xtrem Fest et réunis autour de valeurs communes véhiculées par les esthétiques musicales mises en avant dans la programmation du festival : solidarité, partage, égalité et convivialité.

Le Carmausin Ségala est un territoire riche et contrasté qui a longtemps souffert des représentations construites autour d'une double identité :

- les conséquences économiques et sociales du déclin d'une activité industrielle autrefois florissante
- l'isolement des zones rurales éloignées des opportunités qu'offrent les pôles urbains

Aujourd'hui le territoire connaît une nouvelle dynamique économique et démographique avec la création de zones d'activités sur des communes en plein développement, attirant de nouveaux habitants issus d'autres zones géographiques.

Partant de ce constat, l'association a initié en 2021 le Ségala Music Tour : un outil d'actions culturelles pour animer les communes du Carmausin Ségala, en révéler l'identité et la richesse, valoriser les initiatives des habitants, etc....

Pour répondre à cette volonté, l'association a mis en place une formule itinérante de concerts gratuits qui auront lieu en plein air sur différentes communes du Carmausin-Ségala dans un format adaptable à toutes les configurations.

La tournée de territoire "Musiques actuelles" c'est 4 évènements musicaux sur 4 communes du Carmausin-Ségala de juin à septembre, le calendrier est mis en place en tenant compte des évènements déjà existants sur le territoire.

Les divers contacts avec les élus locaux permettent d'ores et déjà de fixer un calendrier entre juin et septembre 2022, les communes intéressées sont Le Ségur, Valdériès, Monestiés et Pampelonne.

Le but est d'animer les territoires ruraux, souvent dépourvus d'équipements culturels et de lieux de rencontres (bistrot, commerces de proximité ...) en déplaçant des musiques actuelles au cœur des communes, de proposer aux habitants des temps festifs de rencontres favorisant le "vivre ensemble" et auxquels ils seront invités à participer. Le projet est adaptable et tient compte des configurations de chaque commune.

Chaque année, la tournée changera de commune, afin que l'ensemble des habitants puissent avoir accès au dispositif au plus proche de chez eux.

L'Xfest Organisation sollicite la 3CS pour une subvention de 6 000 € afin de réaliser ce projet.

**Plan de financement :**

XFEST ORGANISATION : BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	10 400 €	70 - Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	4 800 €
Achats concerts	8 000 €	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres achats	2 400 €	74 - Subventions d'exploitation	13 500 €
61- Services extérieures	400 €	Etat:	€
Locations	400 €		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil Régional Occitanie	4 000€
Documentation		* Aide à la diffusion de proximité	
62- Autres services extérieurs	2 300 €	Conseil Départemental Tarn	€
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	800 €		
Déplacements, missions	1 500 €	3CS	6 000 €
Services bancaires et autres			
63- Impôts et taxes	950 €		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autre impôts et taxes	950 €	Organismes sociaux	
64 - Charges de personnel	3 500 €	Fonds européens	
Rémunération des personnels	3 500 €	Agence de services et de paiement	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées : Pollux Asso	3 500 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	75- Autres produits de gestion courante	0 €
		756 - Cotisations	
		758- Dans manuels, ménage	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprises sur amortissements et prov.	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS)		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	750 €	Quote part des sub. de fonctionnement	€
Frais financiers		Apport en fonds propres	€
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18 300 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>18 300 €</b>
Excédent (bénéfice)	- €	Insuffisance (déficit)	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	11 656 €	87 - Contributions volontaires en nature	11 656 €
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	10 156 €
861 - Mise à disposition de biens et services	1 500 €	871 - Prestations en nature	1 500 €
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	10 156 €	875 - Dans en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>29 956 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 956 €</b>

Total charges + contributions volontaires) 48 256 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention à hauteur de 5 000 €.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à cette décision.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

## DELIBERATION 9.2 : PARTENARIAT NECT'ARTS FESTIVAL : VERS UN PROJET DE TERRITOIRE

La ville de Carmaux, en partenariat avec l'Eté de Vaour, a imaginé un nouveau temps fort culturel. En 2002 elle poursuit son ambition de diffuser et de privilégier un spectacle vivant à la fois convivial et exigeant avec des spectacles tout publics dans les espaces scéniques du parc du Candou de Carmaux et dans une commune rurale du Carmausin Ségala.

La programmation est toujours dans les univers et les esthétiques des arts du cirque, des arts de la rue, du rire et des musiques en s'appuyant sur une 30<sup>ème</sup> de propositions artistiques.

Il a réuni pour sa 4<sup>ème</sup> édition avec ses propositions synonymes de bonne humeur 2050 personnes en 3 jours (250 à Moularès ; 1800 entre le samedi et dimanche) sans compter les enfants.

En 2022, la ville de Carmaux poursuit son partenariat avec l'Été de Vaour pour lancer le 5<sup>ème</sup> festival les 17 et 18 septembre 2022. Une soirée est aussi prévue le 10 septembre à St Christophe dans une commune du ségala.

### **VALEURS ET ENJEUX DU FESTIVAL**

- Offrir à tous la possibilité d'accéder aux spectacles vivants et à la création contemporaine
- Promouvoir la mixité sociale, culturelle et la convivialité
- Revitaliser notre territoire en misant sur la culture et en créant un évènement culturel phare
- Véhiculer une image dynamique du territoire et bien au-delà de nos limites administratives

**NOUVEAU EN 2022** : le festival proposera des spectacles orientés vers le jeune public le dimanche en matinée. Le parc du Candou n'avait pas encore ouvert ses portes en matinée pour accueillir des festivaliers. Il s'agit d'un test qui vise à prolonger l'expérience du spectacle vivant sur une journée complète, du matin au dimanche soir.

### **CAHIER DES CHARGES**

L'idée pour la ville de Carmaux et l'Été de Vaour est d'imaginer une **solution clef en main pour la commune qui accueille la soirée.**

*A la charge de la commune :*

- Alimentation électrique
- Prise en charge, dans la mesure du possible, des repas de l'équipe artistique et technique du soir (éventuellement le midi si le montage le requiert)
- Accompagnement et aide logistique le jour J dans la mesure du possible (comité des fêtes, association, etc.)
- Communication auprès des administrés

Afin de renforcer la dimension conviviale de cette soirée, la commune (équipe municipale, comité des fêtes, association locale...) en profitera pour organiser un espace bar, une petite restauration avant-après le spectacle. La ville de Carmaux et la 3CS y seront attentifs.

*A la charge de la ville de Carmaux :*

- Frais artistiques et techniques, hébergement, communication, tables, bancs, barrières (si la commune n'est pas équipée).

Cette proposition est synonyme d'ancrage territorial plus fort du Nect'arts festival qui participera au maillage culturel de la communauté de communes du Carmausin Ségala. Le festival devient un des partenaires privilégiés du développement culturel des communes.

Budget prévisionnel 2022 :

<u>Dépenses</u>	
<u>artistique</u>	
contrats cession + transport	28 950
droits auteur (Sacem, SACD, ...)	3 900
<u>Technique salaires</u>	4 000
Administration salaires, mise à dispo matériel	5 000
<u>Hébergements, petits déjeuners</u>	2 200
<u>repas catering</u>	2 800
Loges catering	800
<u>technique logistique sécurité</u>	
<u>Sécurité - protection civile</u>	3 000
Location matériel	3 200
Assurances	600
<u>Logistique</u>	3 000
<u>Décoration</u>	400
Inauguration	350
<u>communication</u>	
print	2 000
diffusion supports	2 000
spots radio	1 000
insertion pub	300
<u>frais divers</u>	
Frais divers ( <u>réception, etc.</u> )	800
	<b>61 500</b>

<u>Recettes</u>	
Ville de <u>Carmaux</u>	44 250
Région Occitanie - <i>demande en cours</i>	2 000
Département du Tarn - <i>demande en cours</i>	7 000
Communauté de communes Carmausin-Ségala	7 000
Adda Tarn - <i>demande en cours</i>	1 000
food trucks	250
	<b>61 500</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention à hauteur de 5 000 €.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à cette décision.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

### DELIBERATION 9.3 : CONVENTION ANIMATION BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU RESEAU DEPARTEMENTAL

La médiathèque départementale du Tarn propose chaque année des manifestations aux bibliothèques publiques du réseau départemental permettant de valoriser leurs collections et d'améliorer leur attractivité sur leur territoire.

Cette programmation se décline autour de 4 évènements : Chantons sous les toits, Lisle Noir, Mois du film documentaire, et Contes en balade.

Chaque médiathèque et/ou réseau peut ainsi se positionner sur les évènements souhaités.

Il est ainsi proposé pour le territoire de la 3CS, trois animations dont deux sont à financer :

- Conte en balade à Monestiés et à St Benoit de Carmaux (dont le financement pour ce dernier est estimé à 1 000 €).
- Mois du film documentaire à Pampelonne et à Le Garric (dont le financement pour ce dernier est estimé à 800 €).
- Accueil d'un auteur de polars à Valderiès

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** les financements des actions.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Département ainsi que les documents relatifs à cette décision.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

*L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance à 21H00.*